



**PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2021-046

PUBLIÉ LE 16 MARS 2021

# Sommaire

## **63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme / Courrier**

63-2021-03-16-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme (4 pages)

Page 3

63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2021-03-16-00001

Arrêté portant subdélégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire aux  
prescripteurs des dépenses et des recettes du  
secrétariat général commun départemental du  
Puy-de-Dôme

**Arrêté portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes du  
secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme**

La directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de madame Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Philippe CHOPIN, en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs ;

Vu l'arrêté n° 20/2762/A du ministre de l'intérieur du 30 décembre 2020 portant nomination de madame Marie-Paule JUILHARD en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat Général Commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles du département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes à madame Marie-Paule JUILHARD, directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme ;

## ARRÊTE

**Article 1er :** Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des programmes cités ci-dessous, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés, dans la limite des crédits attribués, pour les demandes d'achat, la constatation du service fait, la validation des actes liés aux frais de déplacement et tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes, sous réserve des dispositions de l'article 5 :

Code programme	Programme	Prescripteurs valideurs
354	Administration territoriale de l'Etat	Alfonso BLANCO, adjoint à la directrice du SGC, chef du pôle budget immobilier achats
216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur	Nathalie BONY, coordonnatrice du budget de fonctionnement, référente achat (BIA)
176	Police nationale	Lauriane MANTIN, coordonnatrice immobilier et gestion des bâtiments de l'État (BIA)
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	Agnès GRANGE, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA) Jean-Yves BARDY, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA)
362	Plan de relance - Ecologie	Christèle BREHIER, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA)
363	Plan de relance - Compétitivité	Marie-Noëlle GARDON, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA)
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Stéphane MASCHIO, chargé de travaux et d'opérations immobilières (BIA) Céline AUTISSIER, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA)
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Philippe DUFOUR, chef de bureau des effectifs, de la formation et de l'action sociale (RH)
206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Maria ROSAS-GYORI, coordinatrice prévention et action sociale (RH)
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi occupants	Anne-Marie PLE, gestionnaire formation et action sociale (RH) Céline MANZUOLI, gestionnaire action sociale (RH)
349	Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)	Pascal LEGROS, chargé de formation et gestionnaire action sociale (RH)
148	Fonction publique	Annie MIRATON, assistante juridique (AJC) Isabelle TRESCARTE, consultante juridique (AJC)

**Article 2 :** Pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des programmes mentionnés ci-dessus, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés, dans la limite des crédits attribués, pour les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes, sous réserve des dispositions de l'article 5.

Sont autorisés à signer les devis et autres documents administratifs pour les dépenses relevant de leurs attributions :

- Laurence RICHY-MOURRE, adjointe à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, chargé du domaine ressources humaines, dialogue social, management

- Alfonso BLANCO, adjoint à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, chef du pôle budget immobilier achats
- Valérie MARTIN, adjointe à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, cheffe du pôle logistique, courrier, accueil.

La signature des actes d'engagement au titre des programmes 362, 363 et 349 d'un montant unitaire supérieur à 20 000 € hors taxes demeurent réservés à la signature du Préfet du Puy-de-Dôme.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence RICHY-MOURRE, de M. Alfonso BLANCO et de Mme Valérie MARTIN, sont autorisés à signer les devis et autres documents administratifs pour les dépenses relevant de leurs attributions, dans la limite de 1.000,00 € T.T.C. :

- François PINEL, responsable du pôle ressources humaines,
- Jeany RUGGIRELLO, chef de bureau des carrières et des rémunérations,
- Philippe DUFOUR, chef de bureau des effectifs, de la formation et de l'action sociale,
- Nathalie BONY, coordonnatrice du budget de fonctionnement, référente achat,
- Lauriane MANTIN, coordonnatrice immobilier et gestion des bâtiments de l'État.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée, sous la responsabilité de M. Alfonso BLANCO, adjoint à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, chef du pôle budget immobilier achats à :

- Agnès GRANGE, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA) en qualité de coordinatrice départementale de la commande publique,
- Jean-Yves BARDY, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA), en qualité coordinateur départemental suppléant de la commande publique,
- Céline AUTISSIER, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA), en qualité de coordinatrice départementale suppléante de la commande publique,
- Christèle BREHIER, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA),
- Marie-Noëlle GARDON, gestionnaire des ressources budgétaires (BIA).

pour l'envoi des ordres à payer relatifs et des bordereaux de liaison des dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et de la Direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes précédemment cités.

Ces ordres à payer devront être préalablement visés et validés par M. Alfonso BLANCO, adjoint à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, responsable du pôle budget immobilier achats ou en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Nathalie BONY, coordonnatrice du budget de fonctionnement, référente achat (BIA) ou par Mme Lauriane MANTIN, coordonnatrice immobilier et gestion des bâtiments de l'État (BIA).

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée à M. Alfonso BLANCO, adjoint à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, chef du pôle budget immobilier achats pour valider dans l'application Chorus l'ensemble des engagements juridiques.

**Article 5 :** Sont exclues de la subdélégation de signature :

- la signature des engagements juridiques autres que ceux mentionnés dans ces articles,
- la réquisition du comptable public,
- la décision de ne pas se conformer à l'avis préalable du contrôleur budgétaire.

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée pour rendre exécutoires les ordres de recettes non exécutoires de plein droit à :

- Laurence RICHY-MOURRE, adjointe à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, chargé du domaine ressources humaines, dialogue social, management
- Alfonso BLANCO, adjoint à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, chef du pôle budget immobilier achats
- Valérie MARTIN, adjointe à la directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme, cheffe du pôle logistique, courrier, accueil.

**Article 7 :** L'arrêté n° 20210189 du 8 février 2021 est abrogé.

**Article 8 :** La directrice du secrétariat général commun départemental du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le

**16 MARS 2021**

La directrice du secrétariat général  
commun départemental du Puy-de-Dôme



Marie-Paule JUILHARD